



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

ER

Date de l'annonce publique de la séance:
08.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
08.12.2009

point de l'ordre du jour no:
05/04

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 18 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Roller, Knaff., Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Devis : Remboursement des frais d'investissements dans le réseau électrique de la Ville (art.4/0920/1410/002)

Vu le contrat de concession du 15 juin 2009 approuvé par le conseil communal en date du 19 juin 2009 et par l'autorité supérieure en date du 26 juin 2009 ;

Considérant qu'il y a lieu de rembourser des parts d'investissements préfinancées par Sudstroum et activées dans le réseau électrique de la Ville ;

Vu le devis au montant de 3.200.000,00 €;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des services industriels du 3 décembre 2009 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve par 11 voix oui, 3 voix non et 1 abstention

le devis au montant de 3.200.000,00 € pour le remboursement des frais d'investissements dans le réseau électrique de la Ville;

Le crédit au montant de 3.200.000,00 € est inscrit à l'article 4/0920/1410/002 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures